

# La CNESST doit intervenir sans tarder dans le réseau de la santé et des services sociaux

○ 21 JUIN 19



Lors d'une rencontre avec la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), Madame Manuelle Oudar, des représentantes des principales organisations syndicales représentant près de 300 000 travailleuses et travailleurs œuvrant dans le secteur de la santé et des services sociaux ont fait valoir que la crise qui sévit actuellement dans le réseau commandait une intervention plus ferme et rapide de la part de la CNESST, qui doit pleinement jouer son rôle, notamment en matière de santé psychologique.

Les représentantes ont demandé à la CNESST d'utiliser pleinement ses pouvoirs afin que l'intégralité des mécanismes de prévention qui existent soit déployée dès maintenant dans le réseau. Il s'agit d'une condition sine qua non pour que le secteur de la santé, un secteur particulièrement vaste et complexe, parvienne à prendre en charge efficacement la prévention.

La CNESST doit se faire la gardienne du principe de paritarisme, et ce, à toutes les étapes de la prévention. Actuellement, cette dimension pose problème dans le réseau. Un réel paritarisme implique notamment un accès à toutes les informations qui sont nécessaires pour conduire efficacement les

actions en prévention. Le tout ne peut pas être laissé à la volonté de chacun dans le réseau. La CNESST doit aussi exiger du réseau une organisation de la prévention décentralisée, seul moyen de détecter efficacement les risques dans les milieux de travail, dans la perspective de les éliminer à la source.

Enfin, des interventions plus rapides et plus soutenues en inspection sont demandées de la part de la CNESST, incluant en santé psychologique. À cet égard, des inquiétudes ont été soulevées relativement aux ressources dont dispose l'organisme pour procéder aux inspections nécessaires dans ce secteur.

« La crise actuelle, qui perdure depuis des années, commande que la CNESST exerce un fort contrôle externe sur le réseau. Il faut s'assurer que la prévention soit efficace et qu'elle donne des résultats. Bien que la réception de nos représentations par Mme Oudar nous semble positive, nous demeurerons en attente de mesures concrètes, à être prise très rapidement de la part de la CNESST », concluent d'une même voix les représentantes des organisations syndicales.

**Renseignements :**

**APTS:**

Sylvain Lirette, Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), 450 670-2411, [SLirette@aptsq.com](mailto:SLirette@aptsq.com)

**CSN :**

Hubert Forcier, Conseiller à l'information pour la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), 514-209-3311

Christian Naud, Représentant politique du dossier santé et sécurité au travail de la Fédération des Professionnelles (FP-CSN) 418-284-1902

**CSQ :**

Richard-Pierre Caron, attaché de presse par intérim, Centrale des syndicats du Québec (CSQ), 514-356-8888 poste 2611

**FIQ:**

Sandra Gagné, conseillère aux communications, Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec — FIQ, 514 796-5093

**FTQ :**

Benoit Hamilton, conseiller aux communications et au développement de projets, pour le SQEES-298 (FTQ) 514-347-9836

Sébastien Goulet, Service des communications, CPAS-SCFP, 438 882-3756, [sgoulet@scfp.ca](mailto:sgoulet@scfp.ca).482